

# PROCÈS VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9 + 3 pouvoirs

L'an deux mil dix, le premier avril à 20 heures, le Conseil Municipal de Duingt (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

### **PRÉSENTS :**

M. Marc ROLLIN (mandataire de M. Eric BARITHEL), M. Fred VIART, Mme Pascale MEYER (mandataire de Mme Véronique GESIPPE), M. Jean-François HAGNIER, M. Bruno BARTHALAIS, Mme Elisabeth BORN-BURNOD (mandataire de Mme Monique MERMET), M. Marc CHAVANNE, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU

**ABSENTS EXCUSES :** M. Bernard ALLAMAN, M. Eric BARITHEL (a donné pouvoir à M. Marc ROLLIN), Mme Véronique GESIPPE (a donné pouvoir à Mme Pascale MEYER), Mme Monique MERMET (a donné pouvoir à Mme Elisabeth BORN-BURNOD)

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/03/2009

Date d'affichage de la convocation : le 23/03/2009

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. pour remplir cette fonction Mme Elisabeth BORN-BURNOD est désignée pour remplir cette fonction.

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal de la dernière séance  
est adopté à l'unanimité.**

*Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer une question à l'ordre du jour, il s'agit du lancement d'étude pour les travaux de l'église. L'avis d'un expert va être demandé*

### ETUDE EAUX PLUVIALES

Le conseil municipal après concertation :

**ACCEPTE** la réalisation de l'étude des eaux pluviales ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Général de la Haute-Savoie ;

**AUTORISE** le Conseil Général à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à la lui reverser dans le cadre du guichet unique.

### CHOIX DU BUREAU D'ETUDE EAUX PLUVIALES

Monsieur Barthalais Bruno Maire-Adjoint explique au conseil municipal qu'une étude pour la prise en compte de la qualité des eaux pluviales de la commune est nécessaire. En

effet, la commune est en cours de révision du PLU et dans le cadre du PADD cette étude est indispensable pour définir les enjeux sur l'environnement.

Plusieurs bureaux d'étude ont été concertés et 2 devis ont été reçus, il s'agit de :

- NICOT Ingénieurs Conseil Parc Altaïs 57 rue Cassiopée 74650 Annecy qui propose une étude pour un montant HT de 22 210 € soit **26 563.16 € TTC**

Et

- PROFILS ETUDES 129 avenue de Genève 74000 Annecy qui propose une étude pour un montant de 11 500 € HT soit **13 754 € TTC**

- *Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le cabinet d'étude PROFILS ETUDES pour un montant total de 11 500 € HT soit 13 754 € TTC*

<b>SELEQ74 TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION</b>
--

Opération : **commune de DUINGT**

**Route des VIVIERS**

Monsieur le Maire expose que :

Le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2010, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération **ROUTE DES VIVIERS** figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : **70 874.00 €**

avec une participation financière communale s'élevant à : **33 914.00 €**

et des frais généraux s'élevant à : **2 127.00 €**

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de **DUINGT**

**1) APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée.

**2) S'ENGAGE** à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à : **70 874.00 €**

avec un participation financière communale s'élevant à : **33 914.00 €**

et des frais généraux s'élevant à : **2 127.00 €**

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la

Haute-Savoie 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit **1 702.00 €** sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie, les vingt annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2012 aux conditions fixées par le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

**ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B80 (104m<sup>2</sup>)  
LIEUDIT AU PERUZET APPARTENANT A M. ET Mme PIERRE MERMET**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune d'Entrevernes et la commune de Duingt ont trouvé un accord pour l'installation d'une armoire NRA-ZOs qui permettra la réception d'internet sur la commune d'Entrevernes et renforcera le débit au hameau des Maisons à Duingt.

Cette armoire sera positionnée sur la parcelle B80 lieudit Au Péruzet appartenant à M. et Mme Pierre MERMET.

L'accord entre les communes est le suivant : la commune de Duingt achète une partie de la parcelle B80 soit 104 m<sup>2</sup> à M. et Mme Pierre Mermet pour permettre l'installation de l'armoire et la commune d'Entrevernes finance les frais d'acte afférents.

Un accord entre les propriétaires de la parcelle et la commune de Duingt est intervenu et le prix de la parcelle (soit 104 m<sup>2</sup>) a été fixé à 301.60 € soit 2.90 € le m<sup>2</sup>.

Afin de réduire le coût de la transaction, un acte en la forme administrative sera établi en cas d'acceptation.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour passer un acte en la forme administrative, l'organe délibérant doit désigner un adjoint pour signer en même temps que le contractant (M. Pierre Mermet) et en présence de l'Autorité Administrative (M. Marc Rollin, Maire) pour authentifier l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ***Autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle B80 lieudit Au Péruzet appartenant à M. et Mme Pierre MERMET pour une contenance de 104 m<sup>2</sup> au prix total de 301.60 € soit 2.90 € le m<sup>2</sup> ;***
- ***Décide de formaliser l'acquisition par acte en la forme administrative ;***
- ***Désigne M. Jean-François HAGNIER Maire-Adjoint pour représenter la commune dans l'acte d'achat et signer avec les contractants et en***

*présence de Monsieur le Maire l'acte administratif qui résultera de l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée.*

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 DU RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur et ses services,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 et avant d'entreprendre et d'approuver le compte administratif 2009

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- *Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

#### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2009

Sous la présidence de M. Jean-François HAGNIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2009.

Après avoir approuvé le compte de gestion 2009 de Monsieur le Receveur en tous points conforme avec les résultats du compte administratif 2009 et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le compte administratif 2009 peut se résumer ainsi :

##### ***Fonctionnement 2009***

- Dépenses 549 406.67 €
- Recettes 754 644.77 €

**Résultat de l'exercice 2009 205 238.10 €**

Résultat de clôture 2008 209 691.41 €

Part affectée à l'investissement en 2009 188 691.41 €

**Excédent de clôture 2009 226 238.10 €**

##### ***Investissement 2009***

- Dépenses 262 737.63 €
- Recettes 386 693.41 €

Résultat de l'exercice 2009 =	123 955.78 €
Résultat de clôture 2008 =	17 243.51 €
Excédent de clôture 2009 =	141 199.29 €

Hors de la présence de M. Marc ROLLIN, Maire,

- *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2009.*

**AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET  
PRINCIPAL 2009**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

Au fonctionnement

Au compte 002 : 74 000 €

A l'investissement

Au compte 001 : 141 199.29 €

Au compte 1068 : 152 238.10 €

**VOTE DES TAUX TAXE D'HABITATION/TAXES FONCIERES/TAUX RELAIS  
TAXE PROFESSIONNELLE**

Monsieur Hagnier Maire-adjoint en charge de la gestion publique explique au conseil municipal la réforme de la fiscalité directe locale.

Il rappelle le taux des quatre taxes directes locales de l'année 2009 soit :

Taxe d'habitation :	8.55 %
Foncier bâti :	8.25 %
Foncier non bâti :	36.81 %
Taxe professionnelle	12.90 %

Une proposition d'augmentation de 1 % des 4 taux est examinée par le conseil municipal.

Après avoir délibéré le conseil municipal

- *Adopte la hausse de 1 % à l'unanimité*

Les nouveaux taux seront les suivants :

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>8.64 %</b>
<b>Foncier bâti :</b>	<b>8.33 %</b>
<b>Foncier non bâti :</b>	<b>37.18 %</b>
<b>Taux relais taxe professionnelle</b>	<b>13.03 %</b>

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-François HAGNIER Maire-Adjoint présente au conseil municipal le projet des subventions allouées aux associations

<i>Association / Année</i>	<i>2010</i>
Ecole primaire	650 €
Ecole maternelle	500 €
Sou des écoles - activités	750 €
ACCA	250 €
CNLD	250 €
Duingt Animation	250 €
Les Dynamics	250 €
Basket-club de St Jorioz	250 €
Les Bons Amis	510 €
Les Marmottons	550 €
Les Marmottons - salaires	28 000 €
Comité des Fêtes	500 €
Sou des écoles	350 €
Foyer du Laudon St Jorioz	300 €
Prévention routière	100 €
CPML St-Jorioz	200 €
Mission locale jeunes	300 €
Chœur de l'Eau Vive	500 €
Graine d'Ortie	200 €
Souvenir Français	200 €
<b>Total</b>	<b>34 860 €</b>

Après une longue discussion sur la situation des marmottons et après avoir délibéré, le conseil municipal,

- ***Approuve à la majorité (11 voix pour et 1 abstention M. Bruno Barthalais) le montant des subventions allouées aux associations ci-dessus.***

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2010

Monsieur le Maire laisse la parole au Maire-Adjoint chargé des finances de la commune afin qu'il commente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif 2010.

- ***Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances, et après avoir délibéré, approuve le budget Primitif 2010 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :***

**Fonctionnement : 825 703.00 €**

**Investissement : 497 727.66 €**

### TARIFS 2010 DU MARCHÉ D'ÉTÉ

Madame Pascale MEYER Maire-Adjointe, rappelle au conseil municipal les tarifs du marché d'été 2009 votés le 30 mars 2009

Abonnement 1 ou 2 mois juillet et août	Un mardi	Supplément électricité
1.50 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire	2 € par mardi

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de

- ***de ne pas augmenter le tarif du marché 2010***

#### **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Duingt a fait toutes les démarches pour réintégrer le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Cette réintégration est en cours.

Monsieur le maire lit une lettre de Monsieur Paillet architecte urbaniste du Parc des Bauges qui remercie la commune de Duingt d'avoir accueilli pendant une semaine les étudiants de l'École Nationale d'Architecture de Nancy.

La journée propre est prévue le 24 avril 2010 à 8 h 00

La séance est levée à 23 H 00